

Association sportive Aquatintienne



ASA- Rando-Tinqueux

Bulletin d'inscription 2026/2027 à la section Randonnée Pédestre et Marche -Nordique

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse

Mail :

Tel portable :

« Je suis intéressé par l'activité Randonnée pédestre / Marche Nordique/ les 2 activités »

(Rayer votre préférence)

L'adhésion à ASA RANDO TINCQUEUX : Plusieurs types de licences-vous sont proposés, choisir en fonction de vos besoins :

- **Option 1** : Licence FFR / IRA - Responsabilité civile et accidents corporels : 55 €
(Incluant trajet Aller/Retour « domicile-lieu de Rando/rdv...raquettes à neige, ski nordique, marche nordique)
- **Option 2** : Je suis déjà licencié(e) à la FFR dans un autre club (IR) (IRA)
Cotisation pour la section ASA Rando : 20 €
(Je m'engage à fournir une copie de ma licence)
- **Option 3** : Je désire une licence FFR /IMPN Responsabilité civile et accidents corporels : 66 €
(Pratique de sport pleine nature, cyclotourisme, via ferrata, sports de glisse...)

Exclus des garanties : utilisation d'un bateau (à moteur à voile) d'une longueur sup à 5 m engins aériens (ULM, Parapente ...), véhicules terrestres à moteurs et les compétitions.

Abonnement à Passion Rando (revue FFR) : un an / 4 numéros

(Tarif réduit pour licenciés). 10,00€

Je m'abonne :

Oui

Non

Informations de la FFR : Je veux recevoir (par E-mail) les informations de la FFR :

Oui Non

Droit à l'image : Je consens à être sur les photos du site de l'asa et éventuellement sur des articles des journaux locaux

Oui Non

Merci de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de référence pour la 1ère année. si non répondez au questionnaire santé.

❖ **Chèque à l'ordre de l'ASA Tinquex /par virement (bien noter licence rando pour le trésorier)**

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1er septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante. *L'assurance éventuellement attachée à la licence est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.*

Tout participant à une randonnée programmée par son club, pour la saison sportive en cours, doit être à jour de sa cotisation et détenir sa licence FF Randonnée 2024-2025

Les assurances courantes en Responsabilité Civile des individuels n'assurent quasiment jamais

Les activités sportives en association.

L'assurance comprise dans la licence de randonnée ne fait donc pas double emploi, d'autant plus qu'elle comporte une garantie dommages corporels en plus de la garantie en Responsabilité Civile.

Prendre une licence avec assurance permet à son association de bénéficier, automatiquement et sans verser aucune prime, d'une garantie qui couvre sa Responsabilité Civile, ce qui lui permet de remplir l'obligation légale qui lui impose de bénéficier d'une telle garantie. La garantie "Assistance Rapatriement" y est incluse systématiquement (Guide assurances FF Randonnée 2026-2027).

Pour les séjours organisés par le club :

- ❖ Les personnes régulières sur les activités du club, seront prioritaires pour les inscriptions.
- ❖ Nous essayons d'être maxi 18 personnes sur chacun des séjours, pour questions pratique et aussi pour garder une certaine convivialité.
- ❖ Hiver : séjour raquettes d'une semaine
- ❖ Printemps : séjour en étoile ou en itinérance une année /deux.
- ❖ Automne ; séjour de rando dans le grand -Est ou dans les hauts de France.